



avecflorenceportelli@gmail.com

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Prénom :** \_\_\_\_\_

**Date de naissance :** \_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_

**Email :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Complément d'adresse :** \_\_\_\_\_

**Code postal :** \_\_\_\_\_ **Ville :** \_\_\_\_\_

**Nationalité :** \_\_\_\_\_

J'apporte mon soutien à la campagne électorale de Florence Portelli pour l'élection municipale du 15 et du 22 mars 2026 et je verse la somme de ..... euros

**Le montant total des dons est plafonné à 4600 € par personne et par élection.**

Je libelle mon règlement personnel à l'ordre de "**T. LEROY-BURY Mand Fin de F. Portelli - Municipales 2026**" et j'envoie mon bulletin de soutien avec mon règlement à :

**Défi Républicain BP60085 95154 TAVERNY CEDEX**

Le règlement ouvre droit à une réduction d'impôts de 66% du montant du don par personne, dans la limite de 20% du montant du revenu imposable (Article 200 du CGI). Pour un don effectué, un reçu fiscal vous sera adressé après les élections municipales.

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur être une personne physique et, conformément à la loi relative au financement de la vie politique, mon règlement ne provient pas du compte d'une personne morale, mais de mon compte bancaire personnel ou compte joint.

J'ai lu et j'accepte les mentions d'information relatives au plafond légal et au recueil des données personnelles.

J'accepte de recevoir les communications à caractère politique de "En avant" et de l'association Défi Républicain (consultations thématiques, débats, réunions publiques, animations locales, élections internes, newsletter...)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont traitées par l'association Défi Républicain. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement en écrivant à : [avecflorenceportelli@gmail.com](mailto:avecflorenceportelli@gmail.com). Vos données ne seront pas communiquées à d'autres tiers.

**Date :** .....

**Signature**

**Extrait de l'article L52-8 du code électoral**

Une personne physique peut verser un don à un candidat si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros.

Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit ou sociétés de financement ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts à un candidat, ni lui apporter leur garantie pour l'obtention de prêts.

Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire.